

Conformité au droit de la concurrence

La préservation de conditions de marché équitables et concurrentielles est l'une des valeurs fondamentales de TEMSA. Dans ce contexte, les principes de conformité au droit de la concurrence et de prévention des comportements restrictifs de la concurrence sont définis dans le cadre de la politique de conformité au droit de la concurrence de TEMSA. TEMSA considère la conformité au droit de la concurrence non seulement comme une obligation légale, mais aussi comme l'un des éléments fondamentaux de ses valeurs d'entreprise, de son éthique professionnelle et de sa responsabilité d'entreprise.

À cet égard, la conduite de ses activités commerciales dans le respect total et strict du droit de la concurrence constitue l'un des piliers de la politique de conformité de TEMSA. TEMSA veille à la conformité avec la législation en matière de droit de la concurrence et les réglementations dérivées en vigueur en Turquie et dans les autres pays où elle opère, et instaure une culture de conformité durable. Chez TEMSA, la conformité au droit de la concurrence ne se résume pas à un simple document, mais s'inscrit dans le cadre d'un programme composé de politiques, de procédures, d'instructions et de guides interdépendants. De plus, afin de garantir une conformité durable, TEMSA organise régulièrement des actions de sensibilisation et des programmes de formation visant à s'assurer que les règles du droit de la concurrence sont comprises et appliquées par l'ensemble des collaborateurs.